

À partir du travail de ses élus, la CCI Nantes St-Nazaire a identifié 36 propositions dans le champ de compétences des communes et des intercommunalités. Ces propositions ont été soumises aux entrepreneurs de Loire-Atlantique, 824 d'entre eux ont exprimé leur opinion et 12 propositions prioritaires sont ressorties avec un assentiment très large. Elles sont soulignées ci-dessous et numérotées de 1 à 12.



## Foncier économique

- Maintenir les activités productives et artisanales qui sont actuellement installées dans les centres-villes et centres-bourgs des communes. (7/12)
- Intégrer des activités économiques et logistiques de proximité dans les nouveaux quartiers et programmes immobiliers des cœurs de ville (ex. espace de stockage mutualisé pour les livreurs et commerçants, village d'artisans...).
- Développer la mutualisation de services sur les zones d'activités :
  - Services pour les salariés (crèche, salle de sport...).
  - Tri des déchets mutualisé.
  - Lieux inter-entreprises (salles partagées...).
  - Mise en place d'un gestionnaire unique et dédié sur la zone d'activité avec adhésion obligatoire des entreprises.
- Mettre en place des outils de connaissance de l'offre foncière et immobilière disponible pour faciliter et orienter les projets des entreprises.
- Aménager et entretenir les ZA de manière à générer de la vie commune (trottoirs, éclairage, panneaux d'information...).
- Développer l'offre de foncier en zone d'activité.
- Optimiser le foncier en zone d'activités :
  - En mobilisant les friches et les réserves non utilisées.
  - En allégeant les règles d'urbanisme pour faciliter les constructions.



## Fiscalité locale

- Stabiliser la fiscalité locale sur les entreprises. (1/12)
- Proposer des exonérations pour les jeunes entreprises du territoire (ex : franchise sur les premières années d'activités).
- Mieux communiquer et justifier les taxes locales facultatives prélevées sur les entreprises (ex : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).
- Accélérer la transition énergétique et environnementale des entreprises par une fiscalité locale incitative (ex : usage des énergies bas carbone comme l'hydrogène...).



## Mobilité et transition environnementale

- Améliorer les conditions de déplacements et notamment celles de la circulation routière pour éviter l'engorgement sur les axes structurants, en lien avec l'État et le Département (franchissements, liaisons structurantes, déviations...). (3/12)
- Faciliter la mobilité des professionnels qui ont besoin de se déplacer, de livrer, d'intervenir dans les cœurs de ville (circulation, stationnement, opérations de logistique urbaine...). (8/12)
- Améliorer la desserte des zones d'activités. (10/12)
  - Connecter les ZA aux réseaux de transport en commun.
  - Connecter les ZA aux gares.
  - Connecter les ZA aux réseaux cyclables.
- Développer, dans chaque EPCI, des « plans de mobilité économique » intégrant l'ensemble des problématiques (covoiturage, télétravail, bureaux partagés, horaires décalés, transport en commun, vélo...). (11/12)
- Soutenir fortement le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail :
  - Développer davantage les transports en commun.
  - Augmenter et sécuriser les pistes cyclables.
  - Développer et inciter au covoiturage.
  - Développer les navettes fluviales.
- Soutenir le développement des grandes infrastructures (aéroport, TGV...).



## Commerce

- Créer un environnement urbain propice et accueillant pour développer le commerce en centre-ville. (5/12)
  - Améliorer les conditions de propreté et de sécurité.
  - Améliorer les conditions d'accès et de stationnement.
  - Revoir l'aménagement du centre-ville afin de regrouper les commerces.
- Mettre en place une politique active pour créer et développer des locaux commerciaux en centre-ville (aides à la rénovation, portage foncier...).
- Maîtriser davantage le développement commercial en périphérie pour assurer sa complémentarité avec les centres villes.
- Développer une politique touristique ambitieuse et innovante en lien avec les spécificités locales.
- Soutenir des animations commerciales innovantes et créatives en lien avec les professionnels.
- Accompagner la transformation digitale des commerces de détail (ex. émergence de marketplace de territoire).



## Attractivité du territoire

- Inciter au développement de formations locales en adéquation avec les besoins des entreprises sur tous les territoires (apprentissage, filières spécifiques dans les lycées technologiques et professionnels). (2/12)
- Soutenir le déploiement généralisé de la fibre et du réseau mobile pour les entreprises et les habitants. (9/12)
- Offrir des services et équipements de proximité qui attirent et retiennent les actifs :
  - Développer davantage de crèches.
  - Développer davantage d'équipements sportifs et culturels.
  - Améliorer l'offre de services et d'équipements de santé.
- Développer du logement abordable pour répondre aux besoins des salariés (jeunes travailleurs, ouvriers, saisonniers, apprentis...).
- Renforcer la sécurité des zones d'activités et des centres-villes (par une coopération renforcée entre mairies et services de l'Etat, vidéo-surveillance, police municipale...).
- Mettre en place un dispositif pour faciliter l'accueil des nouveaux actifs arrivants (logement, démarches administratives, emploi du conjoint...).
- Rendre plus simple et plus rapide la construction de nouveaux logements dans les zones en tension comme le littoral et la métropole.
- Faire du marketing territorial pour améliorer l'image des communes et des intercommunalités.



## Animation économique

- Mieux associer, en amont, les entrepreneurs aux projets des collectivités qui concernent les entreprises. (4/12)
- Améliorer l'accueil des chefs d'entreprises et des porteurs de projet pour rendre plus facile leur implantation sur le territoire. (6/12)
- Coordonner les actions entre intercommunalités voisines (stratégie économique, transport...). (12/12)
- Mettre en place à l'échelle du département une stratégie cohérente sur la gestion des mobilités du quotidien et sur la gestion du foncier économique.
- Confier aux chambres consulaires les missions d'animation et de gestion d'équipement économique qui relèvent de leurs compétences.

Sur [Nantesstnazaire.cci.fr](https://nantesstnazaire.cci.fr), retrouvez les propositions complémentaires des entreprises des 7 territoires de Loire-Atlantique.